

Image not found or type unknown



Urgent!!! URGENT!!! URGENT!!Demande de renseignements

Par **galoka**, le **05/09/2013 à 17:38**

salut je suis un étudiant étranger .j'ai une fille avec une françiase que j'ai reconnue.je ne suis pas avec la mère de ma fille.je demande comment changer mon statut d'étudiant en vie privée vie familiale.la fille est née hors mariage.quelle sont les papiers que je dois fournir.merci rnje compte sur vous pour avoir des informations nécessaires.Mon titre de séjour va bientôt s'expirer

Par **galoka**, le **05/09/2013 à 17:43**

je compte sur vous

Par **Marion3**, le **05/09/2013 à 18:32**

Bonjour,rnrnVersez-vous une pension alimentaire à la mère ?rnrnrnCdt

Par **galoka**, le **05/09/2013 à 19:01**

j'ai un contrat de travail etudiant. e chaque moi j'envois 50euros a sa maman.je rends visite souvent a ma fille.j'ai les billets de train et les justificatifs d'envois avec moi

Par **amajuris**, le **05/09/2013 à 20:01**

bjr,rn50 € par mois ce n'est à mon avis contribuer à l'éducation et à l'entretien de son enfant.rnrnrnParent d'enfant françaisrnrnSi vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.rnrnVous n'avez pas à présenter de visa.rnrn[fluo]**Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.**rn[/fluo]rnsource : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>rnncdt[/fluo]

Par **galoka**, le **05/09/2013 à 20:32**

quelle est la somme que je dois donner par mois?

Par **galoka**, le **06/09/2013 à 13:22**

en fait j'ai lu sur le site du ministère de la justice que celui qui gagne 1000euros par mois doit donner 59 euros par mois et par enfant.donc comme j'ai un contrat de 18heures par semaine 50euros suffissent à mon avis.

Par **amajuris**, le **06/09/2013 à 14:29**

bjr,rnfaites votre demande et vous verrez la réponse de l'administration.rnqu'en pense la mère de l'enfant, est-ce suffisant pour elle ?rncdt

Par **galoka**, le **06/09/2013 à 15:04**

la mère de l'enfant m'a dit qu'elle travaille et qu'elle peut la prendre en charge mais cela ne m'empêche pas de contribuer

Par **galoka**, le **07/09/2013 à 19:25**

quels sont les pièces que je dois joindre a ma demande?